

91244 Code INSEE	Fontenay le Vicomte FONTENAY-LE-VICOMTE	2026/02
---------------------	--	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Valérie MICK RIVES, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 761 002.26 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre 0 Pour 12

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		264 869.37 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		496 132.89 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		761 002.26 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-215 075.97 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-98 553.72 €
Besoin de financement F	=D+E	-313 629.69 €
AFFECTATION = C	=G+H	761 002.26 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		313 629.69 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		447 372.57 €
DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Valérie MICK RIVES, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 20/01/2026 et de la publication le 20/01/2026.

A Fontenay-le-Vicomte, le 20/01/2026.

